

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2022

Le jeudi 23 juin 2022 à 10H00, les membres de la mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris ont tenu leur assemblée générale dans l'amphithéâtre du bâtiment Cristalia, siège de la Banque Française Mutualiste (BFM) dont la MSPP est sociétaire, situé au 56-60 rue de la Glacière à Paris.

Pour cette deuxième convocation, les membres participants qui ont communiqué leur adresse *mail* à la mutuelle ont été convoqués par message électronique et pouvaient participer au vote électronique, les autres ont reçu leur convocation et le matériel de vote par voie postale.

Les membres du conseil d'administration et les membres participants ainsi que le commissaire aux comptes ont été invités à participer à l'assemblée générale.

=====

Pour cette assemblée générale, 4 143 membres participants ont voté par correspondance au moyen d'un vote électronique et 194 autres membres ont voté par correspondance en retournant le bulletin de vote avec l'enveloppe T transmise par la mutuelle. Un membre participant a souhaité voter en séance et 2 autres membres ont donné un pouvoir de représentation à ce dernier. Le nombre de membres participants comptabilisé pour cette assemblée s'élève donc à 4 340 sur 16 442 adhérents au total, soit 26,40 %. Le quorum renforcé prévu pour la délibération n°8 est de 25 % sur seconde convocation, soit 4 111 adhérents.

Monsieur Philippe ANTOINE, le président de la MSPP, constate que le cumul des votes des membres participants permet d'atteindre le quorum pour que l'assemblée générale puisse se tenir sur l'ensemble des délibérations. Il déclare l'assemblée générale 2022 de la MSPP ouverte à 10H00.

Le président expose ensuite l'ordre du jour :

- Mot du président ;
- Election des membres du conseil d'administration ;
- Attribution d'une mission complémentaire au cabinet GEA audit pour l'audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Renouvellement du mandat de commissariat aux comptes ;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juin 2021 ;
- Rapport de la gestion financière 2021 ;
- Approbation des comptes 2021 ;
- Affectation du résultat 2021 ;
- Rapport sur les conventions réglementées 2021 ;
- Modifications des statuts et du règlement intérieur, prorogation du mandat des administrateurs élus en 2018 pour une année supplémentaire ;
- Présentation des modifications intervenues sur le règlement mutualiste ;
- Retrait de l'union UGM services ;
- Questions diverses.

1°- ACCUEIL ET MOT DU PRESIDENT

Le président accueille l'ensemble des participants et présente les partenaires de la MSPP.

Monsieur Georges DIONISIO, directeur général délégué (DGD) de la Banque Française Mutualiste, remercie la MSPP pour sa présence et sa participation active au rayonnement de la banque, ce qu'il illustre par deux exemples récents :

- la MSPP a acquis fin 2021 le statut *d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement* (IOBSP) qui va permettre aux adhérents de la mutuelle de bénéficier d'offres proposées par la BFM via l'espace adhérent ;
- l'actuelle campagne publicitaire de la BFM met à l'honneur la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ce qui confère du sens au slogan de la banque « être à la hauteur de nos clients ».

Après avoir présenté le spot publicitaire, il souhaite une excellente assemblée générale aux membres présents.

Le président poursuit avec son mot d'ouverture.

Mon général, mesdames, messieurs,

J'adresserai en tout premier lieux des remerciements :

- *A vous mon général pour votre présence ici aujourd'hui ; elle témoigne du soutien que le commandement apporte au fonctionnement de la mutuelle en mettant à sa disposition du personnel mais surtout en nous autorisant l'accès à l'école du sapeur-pompier de Paris nous permettant ainsi de recruter mais aussi de protéger les jeunes incorporés dès le premier jour du service.*
- *Aux membres du conseil d'administration dont je ne soulignerai jamais assez le dévouement. Votre engagement est sans failles, vous assumez de lourdes responsabilités et prenez des décisions qui engagent la pérennité de la mutuelle. Vous devez en être remerciés et félicités.*
- *Au personnel de la mutuelle, qui dans ce contexte si particulier, a permis le bon fonctionnement de notre structure.*

Permettez-moi de vous faire un rapide bilan de l'année 2021 sans rentrer dans le détail puisque tous les chiffres vont vous être présentés par les différents intervenants.

Nous venons de vivre deux années de crise sanitaire quasiment ininterrompue, les sujets de couverture santé, portés par notre mutuelle, restent plus que jamais au cœur des préoccupations de chacun et de la société toute entière... Au terme d'un exercice ô combien atypique, mais dont nous ressortons peut-être plus forts, votre mutuelle a retrouvé en 2021 des ratios d'activité légèrement supérieurs de ceux de 2019 de l'ordre de 600 000 €. Le résultat de cet exercice est positif mais il est fruit des recettes de nos partenaires. Il ne faut pas se tromper dans la lecture des chiffres, notre risque santé n'est pas couvert par les cotisations, certes de peu, mais il ne l'est pas !

Fort de ce constat, les membres du conseil d'administration œuvrent au mieux pour maîtriser le fameux rapport « prestations » sur « cotisations ». Tout cela permet tout à la fois de contenir les révisions de cotisations au plus près de la progression des dépenses de santé et de poursuivre l'indispensable consolidation des fonds propres de notre mutuelle, gage de solidité et de pérennité.

Nous poursuivons bien entendu tout cela en 2022, en consolidant nos acquis récents notamment en matière de dentaire et d'optique, en maîtrisant les délais de remboursement et en s'adaptant en permanence aux besoins de nos adhérents actifs, anciens ou retraités.

La MSPP n'est pas une mutuelle santé comme les autres, 67 ans d'existence ce n'est pas rien. Elle doit sa particularité à son positionnement géographique, à ses règles de fonctionnement, ses offres adaptées en matière de santé, de prévoyance, d'action sociale et depuis peu dans le domaine bancaire mais surtout, surtout à sa proximité avec ses adhérents.

Toutes ces transformations ont été rendues possible grâce au soutien de nos adhérents par leur vote en assemblée générale. Alors, avant de démarrer, je voudrais rappeler combien il est important de voter pour cette instance. En effet sans vote, c'est tout le fonctionnement de notre institution qui en pâtit.

Merci de votre attention.

Le général Joseph DUPRÉ LA TOUR, commandant en second de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), a tenu à adresser un message à l'ensemble des membres participants et des administrateurs.

En 3 mots, il a souhaité caractériser ce qui lie la BSPP à notre mutuelle affinitaire :

- **Confiance :**
 - *la mutuelle a un très bon ratio de couverture du risque, elle a mis en place un dispositif de contrôle interne très efficace, qui a notamment permis la détection de fraudes dans le domaine de l'optique ;*
 - *la mutuelle a un socle d'adhérents solide, avec plus de 30.000 personnes protégées, ce qui garantit une certaine pérennité.*
- **Adaptation :**
 - *La mutuelle s'adapte aux besoins des adhérents tout en s'adaptant à la réglementation et à la concurrence.*
- **Cohésion :**
 - *la mutuelle fait partie des acteurs qui prennent soin de ceux qui soignent, secourent ceux qui portent secours ;*
 - *la mutuelle fait partie de cet ensemble constitué des assistantes sociales, du BCP-EH, de l'ADOSSPP, des médecins de corps de troupes... qui concourent à la cohésion de l'ensemble.*

Dans des temps assez incertains (événements en Ukraine, gouvernement national sans majorité absolue, crise sanitaire), il est important et rassurant pour la BSPP de disposer d'outils fiables comme la MSPP.

Il remercie les administrateurs et employés de la mutuelle pour leur travail.

2°-ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après une présentation du rôle et des fonctions des membres du conseil d'administration et avoir remercié l'ensemble des administrateurs pour leur travail et leur engagement, le président invite les membres présents à voter pour les candidats sortants qui souhaitent renouveler leur mandat.

Le mandat qui leur a été confié venant à expiration, les candidats sont :

- Monsieur Philippe ANTOINE,
- Monsieur Marc DUBALLET,
- Monsieur Daniel GRANGIER,
- Madame Annie GRIVOT,
- Monsieur Eddie GROLIER,
- Monsieur Jean-Charles LEGRAS,

- Madame Geneviève OBRIST-DUBRAY,
- Monsieur Claude PENTURE,
- Monsieur Hugues TROUILLIEZ.

Madame Elodie YREUX, autre membre participant, fait également acte de candidature.

3°-ATTRIBUTION D'UNE MISSION COMPLEMENTAIRE POUR L'AUDIT DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

Du fait des nouvelles dispositions introduites par l'ordonnance N°2016-315 du 17 mars 2016 portant sur la réforme de l'audit, les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à leur terme lors de l'assemblée générale intervenue en 2021.

Le président propose l'adoption de la résolution n°1 : « *L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation, doit se prononcer sur l'attribution d'une mission complémentaire au cabinet GEA Audit. Cette mission aura pour objet d'auditer les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 visés par la régularisation* ».

Résolution adoptée

4°-RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le président, rappelle que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant est arrivé à son terme. Il est précisé que la mutuelle n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes suppléant.

Le président propose l'adoption de la résolution n°2 : « *L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire est arrivé à son terme et décide de nommer pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, le cabinet GEA Audit en tant que commissaire aux comptes titulaire.* ».

Résolution adoptée

5°-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/2021

Monsieur Fabrice MAYAUD, secrétaire, lit le procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 22 juin 2021 en soulignant les points marquants.

Le président propose l'adoption de la résolution n°3 : « *L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2021, doit se prononcer sur son approbation* ».

Résolution adoptée

6°-APPROBATION DU RAPPORT DE LA GESTION FINANCIERE 2021

Monsieur Eddie GROLIER, trésorier, lit le rapport de gestion sur la clôture des comptes au titre de l'exercice 2021.

Les comptes de l'année 2021, bilans et comptes de résultat, ont été arrêtés conformément à l'article L114.17 du code de la mutualité par le conseil d'administration réuni le 5 avril 2022. Le résultat de l'exercice 2021 présente un solde excédentaire de 36 822 €.

La MSPP a connu deux exercices consécutifs très atypiques. L'année 2020 a été marquée par une baisse significative des prestations santé en raison des confinements. L'année 2021 est, quant à elle, caractérisée par un double phénomène, d'une part, un rattrapage des prestations qui n'avaient pas été réalisées en 2020 et, d'autre part, l'impact de la nouvelle réglementation portant sur le *100% Santé*.

Pour mémoire, mis en place à partir du 1^{er} janvier 2019 et déployé totalement au 1^{er} janvier 2021, le *100% Santé* permet à chaque personne disposant d'une complémentaire santé responsable ou solidaire d'accéder aux soins et à un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100%. Ces deux éléments conjugués entraînent une hausse des prestations de l'ordre de 14 % entre 2020 et 2021.

Constatant ce rattrapage, le gouvernement a renoncé finalement à appeler un complément de contribution COVID aux mutuelles. Pour rappel, une contribution avait été provisionnée dans les comptes de la MSPP à hauteur de 476 K€ en 2020.

Cette inflation des dépenses avait été anticipée par une bonne analyse des membres du conseil d'administration, la hausse de tarification de +3 % au 1^{er} janvier 2021 a permis de la compenser et d'avoir un résultat à l'équilibre en fin d'exercice.

Des services numériques ont été déployés pour faciliter le tiers-payant pour la médecine de ville. La MSPP utilise désormais les services de la plateforme VIAMEDIS. Ce tiers-payant numérique apportera une réponse instantanée à vos professionnels de santé lors d'une consultation pour vérifier vos droits en tant qu'assurés et leur offrir une garantie de paiement, via l'utilisation du QR CODE disponible sur la carte de tiers-payant.

Avec ses partenaires, la MSPP poursuit la distribution du contrat Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) pour la couverture Décès/Incapacité. Un mandat exclusif en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) a été mis en place avec la Banque Française Mutualiste (BFM). A ce titre, vous disposez d'offres de crédits (prêts personnels, immobiliers) spécifiques en tant qu'adhérent de mutuelle sociétaire de la BFM.

Les fonds propres, d'un montant de 12 990 255 € au 31 décembre 2021, démontrent une nouvelle fois la bonne santé de la mutuelle en atteignant un taux de solvabilité satisfaisant au regard du ratio attendu par l'organisme de contrôle des mutuelles (l'ACPR - autorité de contrôle prudentiel et de résolution -, la banque de France). Après avoir rappelé les autres faits marquants, les états suivants sont commentés :

- Bilan au 31 décembre 2021 - ACTIF/PASSIF
- Compte de résultat technique des opérations non-vie 2021
- Compte de résultat des comptes non-techniques 2021
- Répartition des charges

Suite à cette présentation des comptes, le président propose d'adopter la résolution n°4 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion financière 2021, doit se prononcer sur ce rapport et doit donner quitus aux administrateurs de leur gestion ».

Résolution adoptée

7°-APPROBATION DES COMPTES

Le commissaire aux comptes, monsieur François CAILLET, donne lecture de son rapport sur les comptes annuels. Dans son opinion, les comptes annuels sont certifiés sans réserve.

Suite à la lecture de ce rapport, le président propose d'adopter la résolution n°5 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, doit se prononcer sur l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés ».

Résolution adoptée

8°-AFFECTATION DU RESULTAT

Le président présente la résolution n°6 : « L'exercice 2021 se solde par un excédent de 36 822 € que nous vous proposons d'affecter en totalité en autres réserves. A la suite de l'affectation de l'excédent sur cet exercice, le montant des fonds propres de la mutuelle sera de 12 990 255 € ».

Résolution adoptée

9°-APPROBATION DU RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le président propose d'adopter la résolution n°7 : « L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.114-32 du code la mutualité, doit prendre acte de l'absence de conventions réglementées intervenue sur l'exercice 2021 ».

Résolution adoptée

10°-MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR, PROGATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ELUS EN 2018 POUR UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE

Le président présente les propositions de modifications préparées par le conseil d'administration pour les statuts et le règlement intérieur.

Elles portent sur les thèmes suivants :

- le renouvellement du conseil d'administration par moitié tous les 3 ans ;
- la possibilité de réouverture des droits pour des membres participants en cas de changement de corps ;
- la description de l'organisation du vote prévu pour l'assemblée générale.

Le président propose d'adopter la résolution n°8 : « L'assemblée générale doit se prononcer sur les modifications apportées aux statuts. De facto, l'assemblée générale prorogera le mandat des administrateurs prenant fin en 2024 d'une année supplémentaire pour ainsi expirer en 2025. De ce fait, la conformité avec les statuts mutualistes de la MSPP est respectée dans la logique d'une élection des membres du conseil d'administration pour un mandat de 6 ans renouvelé par moitié tous les trois ans en référence à l'article 30 des statuts mutualistes ».

Résolution adoptée

11°-DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS

Le président rappelle ensuite les modifications qui sont intervenues sur le règlement mutualiste :

- une hausse de 3 %, a été appliquée sur la cotisation santé de l'adhérent(e) et de son conjoint(e) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- les modifications intervenues sur les prestations couvertes par la mutuelle :
 - le forfait médecine douce comprend également les soins délivrés par un étiope ;
 - le forfait médecine douce et le forfait psychologue comprennent 3 séances par an plafonnées à 40 € par séance et par bénéficiaire ;
 - le forfait médicaments passe à 75 € par an et par contrat.

12°-RETRAIT DE L'UNION UGM Services

Le président rappelle l'objet social de l'UGM Services qui a notamment pour mission de mettre à disposition des outils d'évaluation et de *reporting* pour se conformer aux exigences prudentielles assurantielles. Il rappelle également que cette année, la MSPP a décidé de confier ces missions de calcul au cabinet Actuelia, cabinet de conseil en actuariat. Il n'est donc plus pertinent de se maintenir au sein de l'Union UGM Services.

Le président rappelle que les services proposés par l'UGM Services ne sont plus utilisés par la MSPP et propose d'adopter la résolution n°9 : « *L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'objet social de l'union UGM Services, approuve le retrait de la mutuelle des sapeurs-pompiers de paris en tant que membre de cette union* ».

Résolution adoptée

13°-QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

Le président, à l'issue du dépouillement, annonce les résultats du vote relatif à l'élection des membres du conseil d'administration de la MSPP :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| • Monsieur Philippe ANTOINE | 2 341 voix, |
| • Monsieur Marc DUBALLET | 2 332 voix, |
| • Monsieur Daniel GRANGIER | 2 153 voix, |
| • Madame Annie GRIVOT | 2 167 voix, |
| • Monsieur Eddie GROLIER | 2 140 voix, |
| • Monsieur Jean-Charles LEGRAS | 2 137 voix, |
| • Madame Geneviève OBRIST-DUBRAY | 2 128 voix, |
| • Monsieur Claude PENTURE | 2 076 voix, |
| • Monsieur Hugues TROUILLIEZ | 2 132 voix, |
| • Madame Elodie YREUX | 2 214 voix. |

Le président clôt la séance à 11 h 00.

Fabrice MAYAUD
Secrétaire

Philippe ANTOINE
Président

ANNEXE : RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS

Toutes les résolutions ont été approuvées, les résultats sont détaillés ci-dessous :

Résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULS	BLANCS	
1	3 211	130	992	4	3	Adoptée à 73,98 %
2	3 561	77	695	4	3	Adoptée à 82,05 %
3	3 571	33	729	5	2	Adoptée à 82,28 %
4	3 604	40	688	4	4	Adoptée à 83,04 %
5	3 588	36	710	4	2	Adoptée à 82,67 %
6	3 449	58	825	5	3	Adoptée à 79,47 %
7	3 421	37	875	4	3	Adoptée à 78,82 %
8	3 312	169	851	4	4	Adoptée à 76,31 %
9	2 714	108	1 509	4	5	Adoptée à 62,53 %